

L'AIDE À L'INCLUSION

Bourse Erasmus+



Tu es boursier Crous échelon 4, 5, 6 ou 7 ?

Tu es en situation de handicap ?

Tu résides dans une commune classée ZFRR* ?

Tu as une affection de longue durée ?



Tu résides dans un quartier prioritaire** ?

Tu es éligible à l'aide à l'inclusion du programme Erasmus+ si tu te trouves dans l'une des situations ci-dessus.

Cela signifie que, dans le cadre de ta mobilité à l'international, financée par le programme Erasmus+, tu as la possibilité de recevoir une aide financière additionnelle.

Quelle aide financière ?

- Mobilité longue (60 jours et plus) = + 250 € par mois financé.
- Mobilité courte =
 - Entre 5 et 14 jours = + 100 €
 - Entre 15 et 30 jours = + 150 €

Comment en faire la demande ?

- Remplir le formulaire « Demande d'aides financières 2026/2027 » sur la plateforme MoveON.
- Cocher la case correspondante à ta situation.
- Fournir les justificatifs afférents.

Pour plus d'informations :

- Tél : 02 54 55 47 38
- E-mail : colleen.legrand@insa-cvl.fr

*Zone France Ruralité Revitalisation : <https://www.service-public.gouv.fr/simulateur/calcul/zonageFranceRuralitesRevitalisation>

** <https://sig.ville.gouv.fr/>